

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 30 juin 2026

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

Absent non excusé : M GROS Cyril

Secrétaire de séance : M MALOSSE Jean-Régis

N° 36/2026

ECOLE SIMONE VEIL - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE **CONVENTION 2026/2027**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Labégude bénéficie de 3 forfaits IMS pour l'année scolaire 2026/2027 : 1 pour la classe de PS/MS/GS/CP de l'école publique et 2 pour les classes de l'école privée.

Un forfait est composé de 15 séances maximum d'1 heure par classe pour un coût global identique à 2025/2026 soit 2 190 € (730 € par classe).

Ces séances s'échelonnent de septembre 2026 à juillet 2027 à raison :

- soit d'une séance tous les 15 jours
- soit d'une séance chaque semaine pendant un semestre

Le maire sollicite l'autorisation de signer la convention correspondante avec la CCBA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à signer la convention d'interventions musicales en milieu scolaire pour les 3 classes des écoles de Labégude pour l'année scolaire 2026/2027.

Fait et délibéré à Labégude, le 08 juillet 2026.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,
PONTHER Jean-Yves

Le secrétaire de séance,
MALOSSE Jean-Régis

